



Rapport n°1 :

Conseil d'administration du 7 juillet 2022 : Approbation du verbatim

| | |
|---|-------------------------------------|
| Rapporteur(s) | Dominique GREVEY - Président d'UBFC |
| Service – personnel référent | |
| Séance du Conseil d'administration | 22 septembre 2022 |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/> |
| Pour information | <input type="checkbox"/> |
| Autre | <input type="checkbox"/> |

Ordre du jour :

| | |
|--|---|
| Préambule : Point sur la situation d'UBFC | 1 |
| 1. Conseil d'administration du 16 juin 2022 : Approbation du verbatim | 1 |
| 2. Masters en anglais : Organisation de l'année universitaire 2022-2023 | 2 |
| 3. Résultats de l'AAP RITM-BFC 2022 et budgets prévisionnels par établissement des actions par levier de transformation pour l'année 2022-2023 | 5 |
| 4. Prolongation de la durée d'exécution des reversements ISITE-BFC des masters intégrés dans les Graduate Schools | 8 |
| 5. Questions diverses | 8 |

(La séance est ouverte à 14 h 32, en mode hybride, en visio et en présentiel salle des conseils, UBFC siège à Besançon, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose de débiter cette séance du conseil d'administration.

Je vais commencer classiquement par vous donner les procurations :

Mme Hervet a reçu la procuration de M. Roland de La Brosse,

M. Hameau, à son arrivée, aura la procuration de Mme Puceat,

Mme Martinez a la procuration de Madame Vignot,

Mme Vantard a la procuration de Madame Munier-Jolain,

Madame Attuel-Mendes sera présente jusqu'à 15 heures, elle n'a pas de procuration,

M. Creator a la procuration de Mme Fauvez,

Mme Clerget à la procuration de Mme Baille,

Mme Cuche a la procuration de M. Porte,

M. Besnard a la procuration de M. Jauzein,

Mme Di Scala aura la procuration de Mme Fougère,

Mme Bépoix a la procuration de M. Tatibouët,

M. Bouchet a la procuration de Mme Maurel,

Pour ma part, j'ai la procuration de M. Demouge.

Nous sommes à 24, le quorum étant à 23, nous pouvons débiter cette séance.

Préambule : Point sur la situation d'UBFC

Je ne vais pas vous donner d'informations sur la situation d'UBFC parce qu'elle est à l'identique de la dernière fois. J'imaginai que nous aurions peut-être pu avoir des nouvelles, mais nous n'en avons pas pour l'instant. Je vous propose donc de passer rapidement sur le sujet.

Nous sommes toujours dans la même situation, nous attendons l'arbitrage de la Première ministre. Il est clair qu'elle avait peut-être d'autres "chats à fouetter" ces jours derniers. Les choses arriveront donc sans doute un peu plus tard.

1. Conseil d'administration du 16 juin 2022 : Approbation du verbatim

Je vous propose de passer à l'approbation du verbatim.

Est-ce qu'il y a des remarques sur le verbatim ? *(Néant)*.

Je vous propose de le mettre au vote.

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Monsieur Genelot nous informe que Monsieur Roulliat lui a donné sa procuration. Monsieur Genelot, pouvez-vous nous l'envoyer par mail ?

Qui est contre ?

Il est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions.

Madame Vantard, je vous informe, si vous ne le savez pas, que vous avez la procuration de Madame Munier-Jolain.

Mme Vantard.- Merci. Désolée pour mon retard.

M. Grevey.- Je vous en prie.
Je vous propose de passer au rapport n° 2.

2. Masters en anglais : Organisation de l'année universitaire 2022-2023

Le rapport n° 2 concerne l'organisation de l'année universitaire pour les masters en anglais que l'on dit « masters UBFC », qui sont en fait des masters opérés dans les établissements, qui ont été soutenus initialement par le projet ISITE et qui sont encore soutenus par le projet ISITE cette année mais qui vont voir leur soutien diminuer au fur et à mesure de l'arrêt du projet ISITE.

Ce rapport concerne les 16 masters initiaux plus le nouveau parcours QuanTEEM dont nous avons déjà parlé, master qui a reçu le soutien d'Erasmus+. Ce qui fait 17 parcours de master concernés.

Pour information, à la rentrée 2022-2023 - et je prends le soin de reprendre ce qui est écrit parce qu'il y a une petite erreur -, il n'y aura pas d'ouverture du master 1 BEWM, tout simplement parce qu'un enseignant central ne sera pas là l'année prochaine. Le temps de réorganiser, puisque nous n'avons pas eu le temps de réorganiser cela, le master 1 n'ouvrira pas cette rentrée mais le master 2 fonctionnera.

Ensuite, et c'est là où il y a un peu d'erreurs, c'est que l'Institut Agro Dijon devient l'établissement opérateur principal pour les masters MP2 et P2FOOD, mais pas seulement pour le M1, c'est M1 et M2, donc pour les masters MP2 et P2FOOD. L'université de Bourgogne reste opérateur secondaire puisque, dans le système, on a toujours un opérateur principal et un opérateur secondaire.

À la rentrée 2023-2024, l'université de Franche-Comté deviendra l'établissement opérateur principal pour le M2 du master BDEEM à la place de l'université de Bourgogne puisque la personne qui s'en occupait ne s'en occupe plus. Il y a donc une petite évolution.

Ce sont là des histoires un peu organisationnelles.

Pour rappel, 15 de ces 17 masters sont au sein des Graduate Schools qui sont rattachées à chacun des domaines différenciants et, en l'attente du 4^{ème} domaine différenciant dont nous parlerons à la rentrée, nous avons deux masters qui ne sont pas dans des Graduate Schools, qui sont les masters Rare Book et PIECE.

Pour préparer la rentrée, il faut que nous votions les fiches filières, les modalités de contrôle des connaissances, le calendrier universitaire et les droits d'inscription qui seront acquittés par les étudiants au sein des établissements qui opèrent les formations.

Les fiches filières sont réalisées par les équipes pédagogiques. À l'intérieur de ces fiches, on a : les parcours de formation, les lieux d'enseignement, les objectifs de la formation, les débouchés, les modalités d'accès à la formation, l'organisation-descriptif des études et modalités de contrôle des connaissances, les sessions d'examens, la liste des compétences qui doivent figurer au supplément du diplôme.

Dans votre rapport, page 5, un tableau vous indique quels sont les endroits où des modifications ont été apportées par les équipes pédagogiques. Il y a une petite erreur à la page 5, pour le master BEWM. Dans les établissements, vous avez « uB et l'Institut Agro ». En fait, il n'y a pas l'Institut Agro, il faut donc l'enlever dans la version finale du document.

Sur les pages 7 à 12, vous avez les calendriers universitaires retenus par les équipes pédagogiques.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies dans le cadre des habitudes des établissements opérateurs. Elles vous sont indiquées dans les fiches filières.

Les droits d'inscription sont rappelés en page 13, paragraphe 5 du rapport. Les droits de scolarité sont perçus par les établissements opérateurs, c'est-à-dire là où les étudiants vont s'inscrire. Il y a des exonérations à deux niveaux :

✓ Des exonérations de droits d'inscription des étudiants extracommunautaires en conservant un plafond de 10 %. Nous avons eu un problème, en 2020, alors que je venais d'arriver, parce que nous dépassions les 10 % d'étudiants extracommunautaires. On a considéré que ces étudiants étant inscrits dans les établissements opérateurs, ils

devaient être comptabilisés dans ces établissements, ce qui permet d'avoir une exonération assez large et surtout de traiter plus de cas d'étudiants en doctorat. C'était donc tout bénéfique pour les étudiants.

Nous allons vraisemblablement bientôt dépasser les 10 % dans les établissements opérateurs. Les vice-présidents formation ont donc commencé à réfléchir à une solution qui n'est pas encore formalisée. Je vous donne la piste sur laquelle ils étaient il y a quelque temps. Il s'agissait d'inscrire les étudiants et de leur donner des bourses, ce qui permet de faire comme s'ils étaient exonérés, des bourses d'ordre social ou « au mérite », ce qui ne veut pas dire grand-chose, mais nous cherchons des solutions pour passer ce cap.

✓ Des exonérations de droits d'inscription dans le cadre d'accords de coopération, c'est-à-dire que l'on peut s'affranchir de ces 10 % dans le cadre d'accords de coopération qui prévoient des exonérations réciproques avec les universités avec lesquelles des accords ont été passés, à la condition que cette exonération soit dans les deux sens, c'est-à-dire pour nos étudiants comme pour ceux qui arrivent dans notre université.

Ceci est donc bien pris en compte et on indique bien que s'il y a des frais complémentaires, ce qui peut arriver, ils ne sont pas obligatoires, ils doivent rester optionnels et ils n'empêchent pas les étudiants de suivre les formations et d'avancer.

Voilà pour la présentation de ce rapport.

Est-ce qu'il y a des questions et des réponses à apporter ? (*Néant*).

Mme Bépoix.- J'ai une question par rapport à ce que vous avez dit au début, c'est-à-dire que la situation n'a pas évolué. Mais là, vous allez inscrire des étudiants en M1 sans savoir si le M2 sera financé, ouvrira, etc.

C'est une question purement technique concernant l'avenir dès lors que vous continuez à ouvrir les M1.

M. Grevey.- Les M2 seront maintenus quoi qu'il arrive, même s'il était décidé d'arrêter tel ou tel master.

Mme Bépoix.- Ce qui veut dire qu'on les remettrait dans les établissements étant donné que chaque master est rattaché à un établissement ?

M. Grevey.- Oui, ils sont dans les établissements de fait.

On ne laissera pas les étudiants en cours de route, ceci n'est pas entendable.

Mme Bépoix.- En revanche, sur les 10 %, il y a tout de même des inquiétudes à avoir parce que le nombre augmente puisque ces 10 % sont aussi octroyés dans les établissements à ceux qui arrivent en licence. Il va donc arriver un moment où ce ne sera plus possible.

M. Grevey.- Tout à fait. C'est pour cela que les vice-présidents...

Mme Bépoix.- Est-il possible de faire des conventions avec beaucoup d'établissements ?

M. Grevey.- La difficulté, c'est que nous avons des étudiants qui viennent hors cadre de collaboration avec des universités et nous ne pouvons pas mettre en place une convention avec une université juste pour un étudiant. Cela n'a pas vraiment de sens. C'est pour cela que nous sommes dans l'idée de nous dire que si nous faisons des inscriptions, nous pouvons peut-être donner des bourses. Ce qui fait qu'on arrive à une exonération.

Mme Bépoix.- Pour le moment, personne ne paie en intégralité « Bienvenue en France » ?

M. Grevey.- Non.

Mme Bépoix.- Merci.

M. Grevey.- Je vous en prie.

Je profite de ce moment pour vous dire que la responsable, la cheffe de service, directrice du service FIP (Formation et Insertion Professionnelle) nous quittera fin août étant donné qu'elle arrive à la fin de son détachement.

Mme Legiard.- Je remercie Monsieur le Président de me donner la parole et donc de me permettre tout simplement de dire au revoir aux membres du conseil d'administration d'UBFC.

Mon détachement prend en effet fin et je retourne à l'UFC qui est mon établissement de rattachement.

J'ai passé trois années de travail au sein d'UBFC qui ont été très denses, qui ont consisté à construire une organisation administrative de cette direction qui était malmenée depuis sa création au sein d'UBFC, elle a en effet été mise en place dans un deuxième temps dans le processus de mise en place d'UBFC pour la partie formation, insertion professionnelle et vie étudiante.

Je souhaitais exprimer le plaisir que j'ai eu à travailler au service du projet d'UBFC, ces dernières années aux côtés du Président Grevey et de son équipe.

Je pars sereine, avec un service au complet qui compte actuellement 13 personnes avec aucun départ durant cette dernière période de crise et une situation claire des missions portées par la direction de la Formation, insertion professionnelle et vie étudiante, ainsi qu'une feuille de route pour les personnels que j'ai pu encadrer et qui seront donc très à l'aise quels que soient la suite et le ou la remplaçante.

Je retourne à l'UFC pour retrouver de nouveaux challenges dans mon établissement. Je souhaitais donc tout simplement vous dire au revoir et un grand merci à tous et toutes pour les échanges que nous avons pu avoir.

M. Grevey.- Merci Oumhanie. Cela a été un grand plaisir pour moi de vous avoir comme directrice du service FIP pendant toute cette période-là. Nous avons pu travailler ensemble avec intelligence, ce qui était vraiment très bien.

Un grand merci et bon vent à vous. N'hésitez pas à venir nous voir de temps en temps.

S'il n'y a pas d'autres questions sur le sujet, je vous propose de mettre aux voix.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver :

- les fiches filières et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), relatives aux parcours M1 et/ou M2 ouverts à la rentrée 2022-2023 telles que présentées en annexe 1 ;
- le calendrier universitaire : organisation de l'année universitaire et dates de suspension des cours tels que présentés dans les tableaux 2 du présent rapport ;
- les droits d'inscription et modalités de traitement UBFC pour l'année universitaire 2022-2023.

Nous sommes 21 présents ou connectés avec 12 procurations, ce qui fait un total de 33 votants.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Unanimité moins 2 abstentions.

Je vous remercie.

3. Résultats de l'AAP RITM-BFC 2022 et budgets prévisionnels par établissement des actions par levier de transformation pour l'année 2022-2023

Frédéric Muyard, qui est le coordinateur, avec Sophie Morlaix, du projet va pouvoir nous parler des résultats des appels à projets et des budgets prévus pour l'année universitaire à venir.

Auparavant, je rappelle qu'une délégation de collègues connectés à RITM est allée présenter, devant le jury international, les résultats de l'action de RITM. C'était une évaluation dite Go/no-go, c'est-à-dire que le jury pourrait dire « stop », comme nous l'avons vécu avec ISITE.

Je pense donc que du côté de RITM, nous devrions avoir beaucoup plus de succès que nous n'en avons eu. Quelques retours m'ont en effet laissé entendre que l'équipe de la délégation était très soudée et montrait sa détermination à avancer fort.

Je voudrais donc féliciter tous les acteurs qui participent au projet RITM. Je pense que nous pouvons leur dire toute la satisfaction qui est la nôtre, surtout si, derrière, le jury nous dit « Go ». J'espère que nous n'aurons pas de mauvaise surprise, mais normalement non, d'après ce que j'ai entendu.

Frédéric, félicitations à vous, à Sophie et puis à toutes les équipes qui contribuent. Je vous laisse la parole.

M. Muyard. - Merci Président, merci Dominique.

La pression générale de cette audition, lundi matin, était effectivement très positive. Maxime a dû te faire un retour, ce que je n'ai pas pris le temps de faire par écrit ; je te prie de m'en excuser.

Il est vrai que le jury a bien apprécié la cohésion du groupe. Nous étions vraiment très complémentaires dans les questions. Peut-être que certaines fois, ils attendaient des réponses plus précises, mais en tout cas nous avons eu des félicitations sur l'aspect pédagogique et complet du document, sur les actions. C'étaient d'ailleurs des questions que nous avons déjà évoquées ensemble.

Les questions posées étaient vraiment très ciblées et pas vraiment sur le fond du projet. Je pense qu'il y a vraiment une reconnaissance de la dynamique collective.

Une question nous a été posée à la fin sur le taux de réalisation du projet qui n'est pas très élevé, mais qui est tout de même en accord avec les autres NCU au final. Il y a eu le Covid, c'est clair, mais il y a aussi la montée en puissance des actions, ainsi que de l'essaimage d'un certain nombre d'actions. On leur a donc clairement dit que nous n'étions pas inquiets sur l'utilisation à bon escient du budget RITM.

Voilà ce que je pouvais dire. On a donc senti un a priori très positif des nombreux experts qui étaient face à nous.

Tu as félicité l'équipe. Je pense franchement qu'il faut aussi féliciter tous les collègues qui se sont impliqués parce qu'on connaît des NCU ou des PIA qui ont un peu de mal à fonctionner. On rédige les dossiers et après, derrière, on se demande comment on les fait fonctionner. Je pense donc que nous avons la chance de bénéficier d'une dynamique de site performante et vraiment structurante, comme tu as déjà eu l'occasion de le souligner, Dominique. Il est vrai que c'est quelque chose de très important, ainsi que le lien avec InteGrate et les Graduate Schools.

Il y a donc vraiment une dynamique qui se développe sur le terrain avec une équipe de l'accélérateur de la transformation pédagogique, donc l'équipe opérationnelle de RITM, avec les soutiens des services d'UBFC, notamment du service FIP et de tous les autres services, qui arrivent finalement à essaimer, à être reconnus au niveau des établissements. C'est vraiment une étape importante, c'est-à-dire que RITM, avec l'ATP, est reconnu comme l'interlocuteur de choix dès qu'il y a un projet lié à la réussite étudiante, à la transformation pédagogique sur le site Bourgogne-Franche-Comté. Je trouve que c'est vraiment bien, que cela traduit la dynamique positive dans laquelle nous sommes actuellement.

Je vous propose de partager le rapport en le balayant et ensuite je pourrai répondre à vos questions.

Nous soumettons à votre avis la répartition des budgets pour l'année à venir. Nous avons lancé – cela ne vous aura probablement pas échappé – des appels à projets en 2022. Vous avez bien compris que RITM fonctionnait à la fois sur des appels à projets et sur des actions leviers qui sont des actions pilotes qui commencent maintenant à essaimer sur le site, par exemple avec des actions comme « Etudiants ça s'apprend », etc. Nous avons lancé ces AAP en envisageant un budget de 400 000 € et nous avons deux grands volets :

- Un volet nouvelles pratiques pédagogiques que nous avons un peu thématiqué, donc en donnant plusieurs sous-thèmes qui correspondaient en quelque sorte aux leviers de RITM avec :

- le lien secondaire-supérieur,
- reconnaissance des acquis des étudiants,
- transformation des pratiques théologiques,
- la valorisation du lien formation-recherche,
- les Open Labs,
- la formation tout au long de la vie.

Sur les trois premiers sous-thèmes, on avait envisagé 100 000 €, 50 000 € sur le lien formation-recherche, 75 000 € sur les Open Labs et 75 000 € sur la formation tout au long de la vie.

- La 2^{ème} thématique est la thématique recherche autour de la réussite étudiante, sur laquelle nous avons provisionné 100 000 €.

Il s'avère que sur les deux premiers sous-thèmes (lien secondaire-supérieur et reconnaissance des acquis des étudiants), nous n'avons pas eu de dossier, du moins nous en avons trois ou quatre mais qui n'ont pas été retenus.

Quelques mots sur la manière dont tout cela s'est fait, c'est-à-dire en toute transparence, avec l'appui du CSE (comité scientifique d'évaluation) de RITM. Nous avons reçu 36 dossiers au total, 21 ont été retenus et nous avons mobilisé 18 experts internationaux qui ont aussi donné leur avis sur les différents dossiers.

Comme nous n'avons pas eu de dossier sur la formation tout au long de la vie, sur la reconnaissance des acquis, lien secondaire-supérieur, nous avons proposé, avec le CSE - ce qui a fait partie d'une grande discussion qui a été revalidée ensuite au Copil dans lequel tous les établissements sont représentés de la même manière qu'au CSE - une répartition un peu différente pour arriver au budget de 400 799 € pour la répartition de tous ces projets lauréats.

Vous avez à l'écran la répartition du budget par établissement. Je tiens à m'excuser parce que je m'aperçois que la ligne sur l'UTBM a été oubliée. En fait, il n'y a pas eu de projet déposé par l'UTBM cette année, mais l'UTBM reste très active dans le projet.

Il n'y a pas eu non plus de projet déposé par l'Institut Sup Microtech cette année. Par contre, vous verrez qu'ils apparaissent dans les actions leviers.

Vous avez donc la répartition par établissement. Si vous avez des questions, je pourrai y répondre. Vous avez une colonne sur les projets qui concernent le premier volet, donc « nouvelles pratiques pédagogiques » et puis le 2^{ème} volet de l'AAP qui concerne la recherche sur la réussite étudiante.

Par ailleurs, vous aurez compris qu'il y avait deux approches, comme nous l'avons expliqué au jury, une approche *bottom-up* qui concerne les appels à projets et une approche *top-down* qui concerne les actions leviers. Vous avez les actions par levier :

Le levier 1 : « Dispositif pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur ».

Le levier 2 : « L'intégration de parcours différenciés ouverts sur la société ».

Le levier 3 : « Le renforcement des liens formation-recherche ».

Le levier 4 : « L'enseignement engagé », ce qui correspond à des résidences de la pédagogie.

Le levier 5 : « Acculturation, développement de la FTLV ».

Ensuite, vous avez des lignes pour la coordination et le pilote des leviers puisqu'on a effectivement une reconnaissance de l'engagement des pilotes de levier qui sont nombreux. Nous avons à chaque fois un binôme, voire un trinôme de pilotes pour chacun des leviers que je viens de citer.

Vous avez ensuite la répartition des budgets pour les actions leviers sur les huit établissements en comptant évidemment UBFC.

Je propose de dérouler et ensuite éventuellement de répondre à vos questions.

Vous avez la synthèse qui correspond finalement à ce qu'on vous demande de valider, c'est-à-dire les montants provisionnels pour les conventions de reversement entre UBFC et les différents établissements qui ont opéré les différentes actions, les différents projets des AAP. Ils cumulent à la fois les budgets correspondant aux actions leviers - et on voit que tous les établissements sont présents - et les actions correspondant aux appels à projets 2022.

Je voudrais simplement faire une remarque. On a vu que certains établissements - c'est le cas par exemple de l'UTBM - n'avaient pas répondu cette année sur les appels à projets 2022 car ils étaient déjà engagés sur les AMI 2021 qui, eux, étaient pluriannuels. Certaines équipes n'ont donc pas répondu cette année car elles étaient déjà engagées dans des projets dans le cadre de l'AMI 2021 sur des projets pluriannuels.

J'ai essayé d'être assez synthétique pour, le cas échéant, répondre à vos questions si vous en avez.

M. Grevey.- Merci Frédéric.

Est-ce qu'il y a des demandes de compléments ? (*Néant*).

M. Muyard.- Je peux juste ajouter que pour les actions leviers, tout cela a été évidemment discuté, proposé de manière très transparente entre les établissements. Et il n'y a pas eu de souci par rapport aux participations des uns et des autres.

M. Grevey.- J'ai deux remarques qui m'ont été remontées. Dans le tableau, l'annexe sur la liste des projets retenus, il y a deux petites erreurs.

Page 5 sur 6, le montant du projet BSB n'est pas de 2 200 € mais de 22 200 €.

Page 6 sur 6, le projet Institut Agro qui est en 3^{ème} ligne, le porteur n'est pas Nathalie Droyet mais Droyer. Il faut remplacer le « t » par un « r ».

M. Muyard.- Merci pour ta vigilance, Dominique. C'est vrai que cela m'avait échappé. Je vous disais que c'était une liste qu'on avait déjà diffusée, mais il est important de rectifier ces coquilles dans le tableau.

M. Grevey.- S'il n'y a pas de question, je vais vous proposer de bien vouloir délibérer sur les budgets alloués pour les projets lauréats à l'appel à projets 2022, donc 400 799 € au total et sur les montants provisionnels intégrés aux conventions des reversements aux établissements pour ces projets. C'est donc en fait 390 799 € au total parce que 10 000 € seront dépensés au sein d'UBFC.

Et les montants provisionnels intégrés aux conventions de reversement aux établissements pour les actions par levier de transformation pour l'année universitaire qui vient, soit 578 994 € au total tel que présenté sur le tableau final, paragraphe 4 de la page 3.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

Merci Frédéric.

M. Muyard.- Je vous fais sauvagement un rappel avec une publicité à l'écran pour le colloque RITM de la semaine prochaine. Il y a encore moyen de s'inscrire et vous pouvez éventuellement suivre les interventions à distance. Donc n'hésitez pas, c'est encore possible.

Je vous prie de m'excuser pour cette publicité sauvage mais qui, je pense, intéressera les membres du conseil d'administration. Merci à vous.

M. Grevey.- Merci Frédéric. Et à bientôt.
Je vous propose de passer au rapport n° 4.

4. Prolongation de la durée d'exécution des versements ISITE-BFC des masters intégrés dans les Graduate Schools

Il concerne plus exactement la prolongation de durée d'exécution de conventions de versement en direction de masters qui sont intégrés aux Graduate Schools EIPHI pour l'axe dit 1 d'ISITE et INTHERAPI, l'axe 3.

L'axe 1 : matériaux et systèmes intelligents.

L'axe 3 : soins intégrés et individualisés.

Le comité de pilotage était chargé d'allouer les crédits au projet ISITE et nous avons reçu un montant, fin novembre 2020, de 11 millions de l'ANR. Il fallait allouer ces 11 millions avant fin janvier 2021.

Le comité de pilotage, avec l'ensemble de ses membres, avait fait un gros travail et avait donné une certaine somme à un grand nombre de projets, dont des masters. Certains de ces masters n'ont pas réussi à tout consommer dans les temps parce que normalement, il fallait consommer avant fin juin 2022.

Comme nous avons la possibilité de poursuivre les dépenses jusqu'au 30 juin 2023, l'idée est donc, plutôt que de perdre cet argent qui remonterait en direction de l'ANR si nous ne l'utilisons pas à cela, d'autoriser les collègues à dépenser l'argent sur l'année 2022-2023.

Voilà l'objet du rapport. Nous devons formellement autoriser le Président à proposer des avenants aux conventions de versement qui avaient été faites en direction des établissements.

Est-ce que vous avez besoin de précisions ?

Mme Bépoix.- Comment se fait-il qu'ils n'ont pas dépensé tous leurs crédits ?

M. Grevey.- Ils en avaient peut-être trop. Je vais le dire de cette façon !

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver la prolongation de la durée d'exécution des conventions de versement ISITE-BFC des masters cités ci-dessus jusqu'au 30 juin 2023.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce vote unanime.

5. Questions diverses

Je vais passer à quelques questions diverses, si vous le voulez bien. Je vais commencer et ensuite, si vous en avez, je vous laisserai la parole.

On parlait d'ISITE. Nous avons eu des contacts avec les ministères, l'ANR. Nous avons demandé des aménagements à la fin de l'ISITE. Nous en avons déjà parlé il y a un peu de temps de cela puisque nous avons demandé ces aménagements début septembre 2021. Nous sommes seulement en train d'aboutir, ce ne sont donc pas des choses qui se passent très rapidement. Nous avons en effet négocié. Nous avons demandé à pouvoir conserver un certain nombre de personnels au-delà du 31 juillet 2022. Quand je parle de personnels, ce sont des personnels hors contrats de recherche, parce que les

doctorants peuvent aller jusqu'en janvier 2025. Il y a toute une décroissance possible. Mais là, c'était plutôt pour les personnels de gestion des projets qui appuient les collègues au niveau relations internationales, etc.

Nous avons donc demandé un aménagement pour pouvoir les garder, ce qui concerne à peu près 12 personnes de plus que ce qui était légalement autorisé. Ceci a été accepté.

Nous avons également demandé que les collègues puissent dépenser sur les projets de recherche au-delà du 31 juillet 2023 parce que la limite, pour le fonctionnement, c'était une année supplémentaire par rapport au personnel. C'était jusqu'à mi-2023. Mais nous avons fait valoir que les doctorants pouvant aller jusqu'à janvier 2025, il était bien qu'ils puissent avoir un peu de fonctionnement pour pouvoir faire leurs travaux.

En théorie, nous allons donc pouvoir aller jusqu'à mi-2024. Nous gagnons un an et nous n'aurons sans doute pas de limites sur les montants de fonctionnement que l'on pourra mettre en action parce qu'initialement, nous étions limités à 4 millions. Comme nous avons reçu 11 millions fin 2020, nous avons encore en gros 7 à 8 millions à dépenser et il faut que nous soyons en mesure de le faire.

Là, a priori ce sera bon. J'ai en tout cas eu tous les feux verts oraux et l'ANR va nous proposer un avenant pour formaliser tout cela.

C'est donc plutôt une bonne information qui va nous permettre de continuer à travailler le plus sereinement possible pour cette fin de projet.

Ensuite, nous avons eu une circulaire du ministère en date du 5 juillet. Elle parle de l'accueil des étudiants de pays tiers déplacés d'Ukraine. En fait, il y avait des étudiants qui n'étaient pas ukrainiens, mais qui étaient en formation en Ukraine. Cette circulaire nous demande de prendre la plus grande attention à l'accueil de ces étudiants qui étaient en formation en Ukraine et qui ont été déplacés au début de la guerre.

Il y a bien entendu des conditions à prendre en compte, mais c'est une information importante.

Si je reste au niveau local, nous avons appris cette semaine que nous avons quatre lauréats au concours de création d'entreprise innovante issue ou liée à la recherche au niveau national, 4 sur 78.

Pour rappel, nous avons eu 0 et 1 lauréat les années précédentes. Arriver à 4 est donc un résultat tout à fait intéressant. Il s'agit de quatre lauréats pour la 4^{ème} année d'existence de notre nouvel incubateur de la recherche publique. C'est symbolique, mais c'est assez fort. Je pense donc que nous pouvons être contents du résultat.

Deux collègues sont issus du domaine des microtechniques et du laboratoire Femto. Pour l'un, c'est un dispositif pour éliminer le bruit et laisser passer l'air. En fait, chaque fois qu'on a une soufflerie, on entend toujours l'air faire du bruit et il a trouvé un système pour annuler le bruit.

Un autre a inventé un mini robot qui permet de rentrer à l'intérieur des corps pour aller faire des opérations chirurgicales.

Un 3^{ème} collègue, dont j'ai oublié le laboratoire d'origine, s'installe dans le Mâconnais pour faire des analyses basées sur l'intelligence artificielle pour faire des diagnostics sur le cancer.

Le 4^{ème} collègue est du laboratoire LNC « Lipides Nutrition Cancer ». Il a travaillé sur le goût du gras, c'est-à-dire qu'il va permettre, en théorie, aux personnes qui sont atteintes d'obésité de ne plus être obèses, tout simplement en essayant de réduire les capteurs de goût du gras qui se trouvent sur la langue et qui sont défaillants chez les personnes obèses.

Trois sur les quatre projets sont en direction de la santé et un autre, mais qui peut aussi être sur la santé parce que le bruit occasionne des nuisances importantes.

Ce sont là des éléments importants.

On a parlé tout à l'heure du départ d'Oumhanie Legeard. On peut parler également de l'arrivée de Clémence Lavigne qui est ici, qui est notre chargée d'affaires juridiques. Elle est arrivée il y a quelques semaines.

Je l'invite à venir devant la caméra.

Ainsi que Julie Monnin, qui est la nouvelle directrice du service recherche et études doctorales. Elle est arrivée le 1^{er} juillet.

Vous pouvez donc les voir. Merci et bienvenue à elles.

J'ai une dernière petite question.

Nous avons donné les dates des futurs CA. Est-ce qu'il y a des remarques sur le positionnement de ces CA sur l'année universitaire prochaine ?

Je sais que quelques collègues ont eu des manifestations syndicales et autres et ils n'ont pas pu participer à certains conseils d'administration. On vous a donc fait passer ces dates pour vérifier que tout était bon. Si tout est bon, nous allons les entériner. Sinon, nous modifierons.

Mme Bépoix.- Je ne les ai pas eues.

M. Grevey.- Je vous les renverrai.

M. Bouchet.- Même remarque, je n'ai pas reçu le calendrier prévisionnel. Il m'est donc difficile de me prononcer.

M. Grevey.- Nous allons donc vous le renvoyer et nous le validerons la prochaine fois.

Le prochain CA serait le 22 septembre et nous repartons en hybride pour que ce soit plus simple pour tout le monde.

Est-ce que vous avez d'autres questions à aborder ?

M. Besnard.- C'est un point d'information sur les ateliers de la donnée que nous avons déjà abordée lors du dernier CA, mais je ne sais pas si tout le monde est au courant.

Le groupe dat@UBFC qui est là, en face, à l'Observatoire, avait répondu à un appel d'offres de l'ANR « Atelier de la donnée ». C'est : data.gouv.fr.

UBFC fait partie des cinq lauréats sur 25 projets labellisés, aux côtés de Champagne-Ardenne, Strasbourg, Lorraine et Grenoble-Alpes.

Cela permet un peu de financement et donc de stabiliser des collègues qui sont dans dat@UBFC. L'idée est d'accompagner les chercheurs sur les données de la recherche dans un certain nombre d'actions dont vont bénéficier tous les membres d'UBFC.

M. Grevey.- Merci Aurélien. C'est effectivement très important.

Est-ce que vous voulez aborder d'autres questions ? (*Néant*).

J'en ai une dernière, parce que cela n'arrive pas tout le temps.

Une médaille d'Or du CNRS a été donnée récemment à un collègue, Jean-Marie Tarascon, qui est un chimiste à l'université de Picardie. Je pense que c'est quelque chose d'important dans la vie universitaire. Ce n'est pas chez nous, mais c'est tout de même important. Les médailles d'Or n'arrivent pas tous les jours, donc peut-être un futur Nobel.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais vous proposer d'en rester là.

Ce CA a donc été relativement court, mais nous avons quelques points qui nécessitaient des délibérations.

Merci de vous être montrés disponibles et nous vous souhaitons une bonne poursuite et une belle pause estivale.

- : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 18).